



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **La stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030 Déclinaison territoriale**

CDAP du département du Var

25 Février 2022

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

---



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Ordre du jour

- 1- Présentation de la stratégie nationale pour les aires protégées, attendus de la déclinaison régionale, échéances des travaux régionaux
  - 2- Projet de plan d'actions régional et zoom sur la contribution attendue du niveau départemental
  - 3 – Renforcement du réseau d'aires protégées : état des lieux du réseau en région et propositions de scénarios de renforcement, zoom sur le département
-



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**1-**

**Stratégie nationale pour les aires protégées**

**Attendus de la déclinaison régionale**

**Calendrier des travaux**

---



# Bilan de la Stratégie de création des aires protégées 2010-2020

## Contexte

Fait suite à la « stratégie de création des aires protégées » (SCAP) 2010/2020

Dont le bilan a été dressé fin 2019, par le Museum d'histoire naturel au niveau national (MNHN).

Les principales évolutions entre 2010 et 2020 en PACA :

- création du parc national des Calanques (8500 ha),
- création de 9 réserves biologiques (ONF) sur 6000 ha,
- des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (2000 ha),
- des réserves naturelles régionales (1200 ha).

Bilan surfacique (2020)

| Etat des lieux<br>2019 | National | Région<br>PACA |
|------------------------|----------|----------------|
| Aires protégées        | 23,9 %   | 59,1 %         |
| Protections fortes     | 1,76 %   | 6,7 %          |

Des milieux moins bien représentés dans le réseau : milieux aquatiques et humides, milieux ouverts, notamment agropastoraux

Des secteurs identifiés comme points chauds (MNHN): Camargue/Crau (13), confluence Durance Verdon (04), Guillestrois & Embrunais (05)



# La stratégie nationale pour les aires protégées 2020 -2030

Une **stratégie à 10 ans**, déclinée en 3 plans d'actions nationaux, **portant sur les milieux terrestre et marin.**

Les grands objectifs de la SNAP sont un réseau d'aires protégées :

- résilient aux changements globaux,
- géré de manière efficace et adaptée,
- support d'activités durables,
- intégré dans les territoires,
- pérenne.

Dont notamment un double objectif surfacique d'ici 2022 :

- 30 % du territoire en aires protégées,
- 10 % en protection forte.

Les critères pour évaluer la cohérence du réseau sont : la représentativité, la suffisance (surface), la réplication, et la connexion écologique.

La stratégie vise une **meilleure implication des acteurs** et une plus grande **intégration territoriale des aires protégées**, notamment par sa **déclinaison territoriale.**



# Aires protégées / protections fortes

## Les outils concernés

**Aires protégées :** Une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

### A terre :

- Parc national, Parc naturel régional, Réserve naturelle, Réserve biologique, Réserve nationale de chasse et de faune sauvage, Arrêté de protection (biotope, habitats naturels, géologiques), sites des Conservatoires (du littoral, des espaces naturels), sites N2000
- après *analyse au cas par cas (2021-2023)* : forêts de protection, espaces naturels sensibles (départements), sites acquis par les Agence de l'eau, sites classés

En mer : l'ensemble des aires marines protégées (L334-1 du code de l'environnement)



# Aires protégées / protections fortes

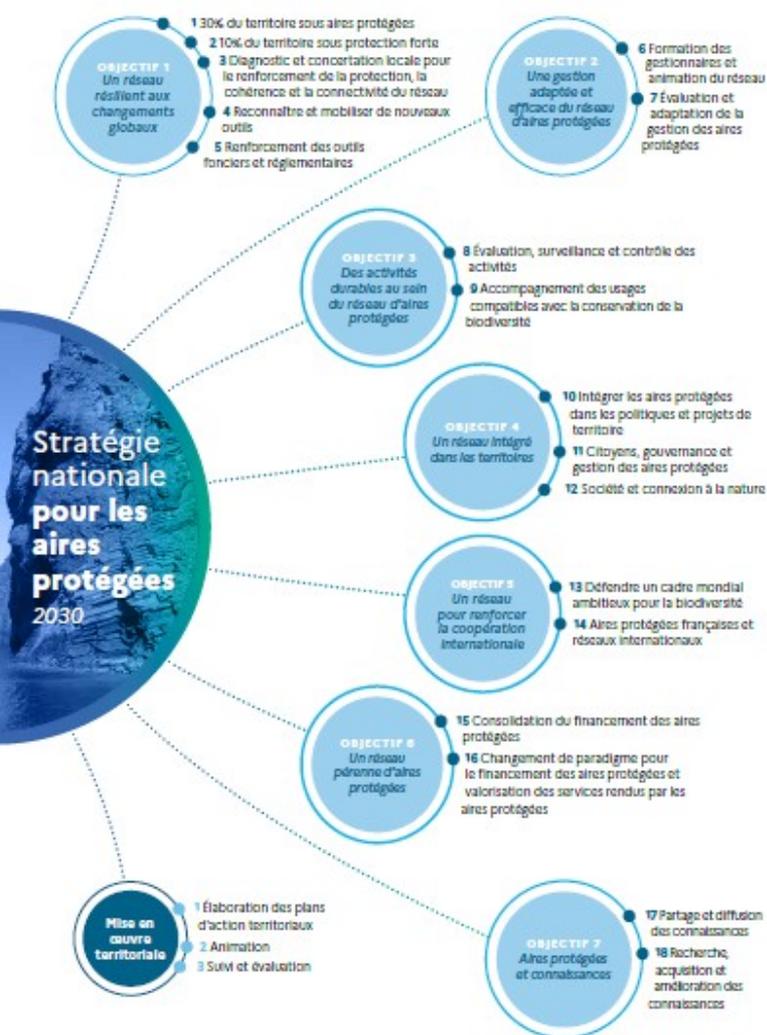
## Les outils concernés

**Zones de protection forte :** Une aire protégée sous protection forte est « un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne, grâce à la mise en oeuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées. »

### A terre :

- coeur de Parc national, Réserve naturelle, Réserve biologique, Arrêté de protection (biotope, habitats naturels, géologiques)
- après *analyse au cas par cas (2021-2023)* : périmètre de protection des réserves naturelles nationale, réserve nationale de chasse et de faune sauvage, sites acquis par les Conservatoires (du littoral, des espaces naturels)

### En mer : approche au cas par cas



# Stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030

Elle comporte **7 objectifs** et **18 mesures**, chaque mesure doit faire l'objet d'une série d'actions contribuant à sa réalisation.

Elle est déclinée en **plan d'actions triennaux**, le premier couvre la période 2021-2023.

Des nombreuses actions sont de niveau national.

La stratégie nécessite des **déclinaisons locales** (région, façade), avec une part « obligatoire » et une part « facultative ».

FR  
GOUVERNEMENT  
Union  
Européenne



PLAN D' ACTIONS  
2021-2023  
STRATÉGIE NATIONALE  
POUR LES AIRES PROTÉGÉES 2030

# Déclinaison régionale Plan d'actions

## Plan d'actions territorialisé 2022-2024 de la région PACA :

- 5 mesures dites « socles » obligatoires
- 7 mesures « optionnelles » pouvant valoriser des actions portés par les acteurs du territoire
- 6 mesures de niveau national

1<sup>er</sup> plan d'action : état des lieux de l'existant en PACA pour chaque mesure et perspectives de travail  
→ élaboration de ce plan d'action avec les contributions de différents acteurs régionaux (ARBE, CEN, OFB, Région...) et départementaux

Mesures sur le renforcement du réseau d'aires protégées et de protections fortes (mesures 1 à 5)  
Mesures sur la qualité de la gestion, la pérennité des aires protégées, le financement, etc

# Déclinaison régionale de la SNAP

## Mesures « socles » obligatoires :

| MESURE   | ACTION  |
|--|---|
| 3 : Sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées | 2.5 : doubler la superficie des zones humides   |
| 6 : Renforcer le formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau  | 2.6 : déployer les listes départementales des sites d'intérêt géologiques                                       |
| 7 : Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées                                 | 12.1 : Créer 500 aires terrestres et marines éducatives   |
| 9 : Accompagner les usages compatibles de conservation des aires protégées   | 14.2 : Réaliser un bilan des opportunités de création et de gestion d'aires protégées transfrontalières         |
| 10 : Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire                  | 15.2 : Installer une conférence des financeurs nationale et des conférences aux échelles territoriales adéquate |

# Déclinaison régionale de la SNAP

## Mesures « optionnelles » :

| MESURE   | ACTION  |
|--|---|
| 4 : Recenser dans certains départements pilotes les ENS, sites classés pouvant être associé au réseau y compris en protection forte                                    | 12.2 : Mener une action au titre de la campagne « un espace protégé près de chez vous » dans un tiers des aires protégées   |
| 5 : Etablir un plan stratégique pour les APPB sur la base d'un diagnostic de cet outil   | 12.3 : Mobiliser les aires protégées pour une participation active aux événements ciblés : fête de la nature, de la mer, journée du patrimoine...                               |
| 11 : Favoriser et accompagner les citoyens dans la gestion, gouvernance des aires protégées  | 14.1 : Contribuer au développement de réseaux régionaux d'aires protégées en Europe et à l'international  |
| 16 : Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et la mobilisation dans le financement des aires | 14.3 : Renforcer l'implication des gestionnaires d'aires protégées au sein des réseaux européens par un partage de représentations au sein de la conférence des aires protégées |
|  | 18.3 : Mettre en visibilité et actualiser un annuaire de compétences scientifiques/naturalistes au sein de chaque réseau d'aires protégées                                      |



# Calendrier de travail 2022

| Échéance             | Echelle régionale  | Echelle départementale  |
|----------------------|--|---|
| Janvier              | Rendu analyse réseau aires protégées + proposition scénario extension<br>Réalisation d'une trame du plan d'actions régional                  | Composition des CDAP + programmation des réunions                               |
| Février/mars         |  | <b>Réunion des CDAP: sollicitation des contributions</b>                        |
| Mars                 | Réunion du Comité régional Biodiversité (CRB)  | Fin mars : remontée des contributions des acteurs départementaux au Préfet/DDTM |
| Avril /mai           | Compilation des remontées, analyse de la cohérence<br>Proposition de plan d'actions régional incluant des propositions d'extension du réseau | Avril : Compilation des remontées (Préfet, DDTM)                                |
| Juin                 |  | Nouvelle réunion des CDAP sur la base du projet de plan d'actions régional      |
| Juillet/sept         | Avis du CSRPN, Association du CRB  |   |
| Sept/ <b>octobre</b> | Validation Préfet de Région et <b>remontée au ministère</b>  |   |



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Temps d'échanges**

---



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**2-**

**Projet de plan d'actions régional**

---

# Éléments à disposition et travaux en cours

## **Mesures sur le renforcement du réseau d'aires protégées et de protections fortes** (mesures 1 à 5)

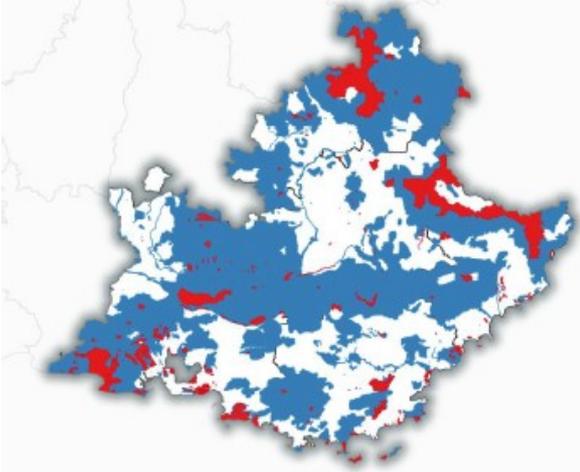
- enquête (2020/2021) et remontées des gestionnaires d'aires protégées sur les projets d'aires protégées, avec des avancements variables,
- analyse du réseau d'aires protégées régional, identification des lacunes et propositions de scénarios de renforcement (étude des conservatoires – voir ci-après)

## **Autres mesures sur la qualité de la gestion, la pérennité des aires protégées, le financement, etc**

- identification des mesures auxquelles la région doit (mesures obligatoires) ou peut (mesures optionnelles + travaux en cours en région) contribuer,
- rassemblement des contributions des acteurs de niveau régional (DREAL, Région, OFB, ARBE, CEN, LPO, etc)
- rassemblement des contributions des acteurs départementaux – rôle des CDAP

## OBJECTIF 1 : Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux

→ **Mesure 1** : Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30 % de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes



|                       | National | Région      | Alpes de Haute-Provence | Hautes-Alpes | Alpes-Maritimes | Bouches-du-Rhône | Var         | Vaucluse |
|-----------------------|----------|-------------|-------------------------|--------------|-----------------|------------------|-------------|----------|
| % en aires Protégées  | 23,9     | <b>59,1</b> | 50,3                    | 74,7         | 62,6            | 59,2             | <b>46,6</b> | 68,4     |
| % en protection forte | 1,8      | <b>6,7</b>  | 3                       | 11,5         | 13,2            | 6,9              | <b>2</b>    | 5,9      |

- > 59,1 % du territoire en aire protégée (tous les départements sont au-delà 30%) => **mesure non prioritaire pour la région**
- > En mer, à l'échelle de la Méditerranée, 50 % de couverture par des Aires Marines Protégées (AMP)

### Contribution de la région :

- création du PNR Mont Ventoux (84) en 2020
- réseau N2000 jugé cohérent par l'UE avec cependant la nécessité de la création d'un site pour la Serratule à feuille de chanvre (Alpes-Maritimes)

**Des compléments départementaux à signaler ?**

## OBJECTIF 1 : Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux

→ **Mesure 2** : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et de nos espaces maritimes en zones de protections fortes

- > 6,7 % de surface de protection forte en PACA, des situations départementales contrastées, un patrimoine biologique exceptionnel en région,
- > Situation du département : 2 % de protections fortes à terre
- > En mer : 0,2 % de protections fortes en mer Méditerranée pour un objectif de 5 % en 2027
  
- > 3 extensions de **RNN** en cours en région (Coussouls de Crau (13), Haute Provence (04), Sainte-Victoire(13))
- > 8 projets de création/conversion de **réserves biologiques** en cours (04, 13, 83)
- > protection des **forêts** : objectif de 10 % sur les forêts domaniales, objectif à définir pour les forêts des collectivités et privées
- > protection du **littoral** : étendre le domaine du Conservatoire du littoral (cf stratégie de l'établissement)
- > protection des **zones humides** : doubler les superficies
- > **géologie** : déployer les listes départementales des sites d'intérêt géologique

***Des compléments départementaux à signaler ?***

## OBJECTIF 1 : Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux

→ **Mesure 3**: Sur la base d'un diagnostic territorialisé, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protections fortes – **Mesure obligatoire à 2030**

> *Voir présentation en partie 3 de l'analyse du réseau et des remontées des territoires*

> Pour la mer, un groupe de travail dédié, issu du Conseil maritime de façade et piloté par la DIRM, travaille sur le réseau de protection forte (ZPF) (planification spatiale). Réunions prévues en mai / juin 2022

→ **Mesure 4** : Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'AP (notamment ENS, sites classés) - **Mesure optionnelle**

> En attente de critères étudiés et décidés au niveau national, sûrement pour aboutir à du « cas par cas ».

***Proposition d'explicitier la stratégie ENS du département dans le PA régional***

→ **Mesure 5** : S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte - **Mesure optionnelle**

> Réalisation d'un diagnostic de l'outil **APPB** en PACA : travail en cours de réalisation par la DREAL avec l'appui des DDT(M)

## Réflexion sur un plan stratégique en faveur des arrêtés préfectoraux de protection (APB/APHN/APG)

### État des lieux en région

- 73 APP Biotope
- 30 167 ha en PACA soit 1,23 % du réseau d'aires protégées ;
- Avifaune et flore sont les groupes dont les biotopes sont les plus protégés (plus de la moitié des APPB) ;
- Des réglementations variables selon les biotopes et les pressions ;
- un outil de protection forte peu suivi : présence d'un comité ou d'un plan de gestion non obligatoire ;
- Majorité d'APPB (80%) en superposition avec d'autres outils de protection mais ils ne sont pas forcément connus/ pris en compte.

### Perspectives d'amélioration du réseau

- toilettage des arrêtés (périmètres, réglementation adaptée aux enjeux, pertinence ?)
- prioriser les APPB (selon les enjeux, les pressions)
- identifier une structure animatrice pour chaque APPB afin d'en améliorer le suivi

|              | Nombre APPB 2021 |                               |                          |   | Surface (ha) |
|--------------|------------------|-------------------------------|--------------------------|---|--------------|
|              | Total            | Avec comité de suivi prescrit | Dont biotope espèces PNA | Dont mesure accompagnée de projets (« dérogation espèces protégées ») |              |
| <b>04</b>    | 9                | 7                             | 6                        | 2   | 2928         |
| <b>05</b>    | 7                | 6                             | 2                        | 2   | 817          |
| <b>06</b>    | 11               | 10                            | 4                        | 2   | 1493         |
| <b>13</b>    | 16               | 12                            | 9                        | 5   | 2236         |
| <b>83</b>    | <b>15</b>        | <b>12</b>                     | <b>10</b>                | <b>3</b>  | <b>2383</b>  |
| <b>84</b>    | 15               | 3                             | 8                        | 0   | 20306        |
| <b>Total</b> | 73               | 50                            | 39                       | 20  | 30 167       |

## OBJECTIF 2 : Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée au réseau

→ **Mesure 6** : Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau

### Mesure obligatoire

- > en région, existence de plusieurs réseaux de gestionnaires actifs (RREN, gestionnaires AMP, N2000, etc)
- > niveau national : mise en place d'un plan de formation et d'un centre de ressources

*Définir et initier une offre de formation des gestionnaires pour les acteurs du territoire*

→ **Mesure 7** : Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées

### Mesure obligatoire

- > Mesure de niveau national principalement traitant de gestion coordonnée d'aires protégées, de développement du label « Liste Verte », de capitalisation des méthodes d'élaboration et d'évaluation, d'intégration des changements globaux dans la gestion
- > L'état des lieux des documents de gestion est en cours au niveau national
- > En région des projets à valoriser : PITEM Biodiv'Alp, LIFE Calanques, etc

*Des projets sur ces sujets dans le département ?*

## OBJECTIF 3 : Accompagner des activités durables au sein du réseau

- **Mesure 8** : Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle adaptés aux enjeux
  - > Mesure de niveau national principalement
  - > Des besoins de renforts des contrôles dans les aires protégées sont identifiés – lien à faire avec la stratégie contrôle de la MISEN
  
- **Mesure 9** : Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées
  - Mesure obligatoire**
  - > travaux sur la gestion des flux touristiques dans plusieurs aires protégées/ universités du RREN en 2021
  - > démarches de labellisation/démarche qualité dans les aires protégées, partenariats entreprises privées/aires protégées
  - > état des lieux des actions de lutte contre la pollution lumineuse en région (label ciel étoilé, RICE, etc)

***Des projets sur ces sujets dans le département ?***

## OBJECTIF 4 : Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires

- **Mesure 10** : Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et les projets de territoires - **Mesure obligatoire**
  - > lien à faire avec schémas régionaux (SRADDET, SDAGE, SRB) et lien terre/mer
  - > accompagnement et valorisation des élus impliqués dans les aires protégées : Biodiv'Tour, démarche Territoires engagés pour la nature (TEN), formation à venir des élus impliqués dans N2000
  
- **Mesure 11** : Favoriser et accompagner les citoyens dans la gestion et la gouvernance des aires protégées  
**Mesure optionnelle**
  - > développer les sciences participatives (Atlas de la biodiversité communale) et les initiatives citoyennes
  - > développer/encourager le bénévolat, le service civique dans les AP, Obligations réelles environnementales
  
- **Mesure 12** : Faire des aires protégées des lieux privilégiés de connexion de la société (jeunes..) à la nature  
**Mesure optionnelle**
  - > développer le réseau d'aires éducatives ; encourager la participation aux événements grands publics (fête de la nature, journée des zones humides, ...)

***Des projets sur ces sujets dans le département ?***

## OBJECTIF 5 : Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité

> contribution aux réseaux d'aires protégées d'Europe : PITEM Biodiv'Alp (interreg), MEDPAN, Petites Iles Méditerranéennes (PIM), coopération avec l'Algérie.

## OBJECTIF 6 : Un réseau pérenne d'aires protégées

→ **Mesure 15** : Consolider le financement des aires protégées

> mesure principalement de niveau national

> mise en place de conférences des financeurs – **Action obligatoire** portée par l'ARBE en PACA

→ **Mesure 16** : Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées **Mesure optionnelle**

> valoriser les services rendus par les aires protégées

> développer le mécénat (projet Mecenaturel du RREN)

> développement des budget participatif/co-financement par des citoyens (dons, soutiens...)

***Des projets sur ces sujets dans le département ?***

## OBJECTIF 7 : Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité

→ **Mesure 17** : Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs du territoire de l'acquisition de connaissance

> le diagnostic en cours du réseau d'aires protégées permettra d'identifier les lacunes

> Travaux de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB), stratégie espèces exotiques envahissantes, travaux du PITEM (Cobiodiv)

→ **Mesure 18** : Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques - **Mesure optionnelle**

> travaux sur l'évaluation de services environnementaux

> mise en place d'un **annuaire de compétences** scientifiques/naturalistes (capitaliser les contacts locaux)

***Des projets / des contributions sur ces sujets dans le département ?***



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Temps d'échanges**

- Actions complémentaires menées dans le département ?
  - Attentes des acteurs des aires protégées : besoins, sujets prioritaires, etc
-

| OBJECTIF   | Mesure   |
|--|--|
| 1- DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS GLOBAUX                    | Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30% de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes  |
|  | Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte  |
|  | En plus des actions à 2022, sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales d'ici 2030 |
|  | Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées   |
|  | S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte  |
| 2- ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE D'UNE GESTION EFFICACE ET ADAPTÉE DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES | Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau  |
|  | Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées   |
| 3- ACCOMPAGNER DES ACTIVITÉS DURABLES AU SEIN DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES                      | Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptés aux enjeux de protection des aires Protégées  |
|  | Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées  |
| 4- CONFORTER L'INTÉGRATION DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES DANS LES TERRITOIRES                    | Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire   |
|  | Favoriser et accompagner les citoyens dans la gestion et dans la gouvernance des aires protégées   |
|  | Faire des aires protégées des lieux privilégiés de la connexion de la société et notamment des jeunes à la nature  |
| 5- RENFORCER LA COOPÉRATION À L'INTERNATIONAL POUR ENRAYER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ        | S'appuyer sur les aires protégées pour défendre un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité  |
|  | Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux Internationaux   |
| 6- UN RÉSEAU PÉRENNE D'AIRES PROTÉGÉES   | Consolider le financement des aires protégées  |
|  | Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires Protégées                   |
| 7- CONFORTER LE RÔLE DES AIRES PROTÉGÉES DANS LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ               | Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de l'acquisition de connaissance   |
|  | Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements Climatiques                 |



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**3-**

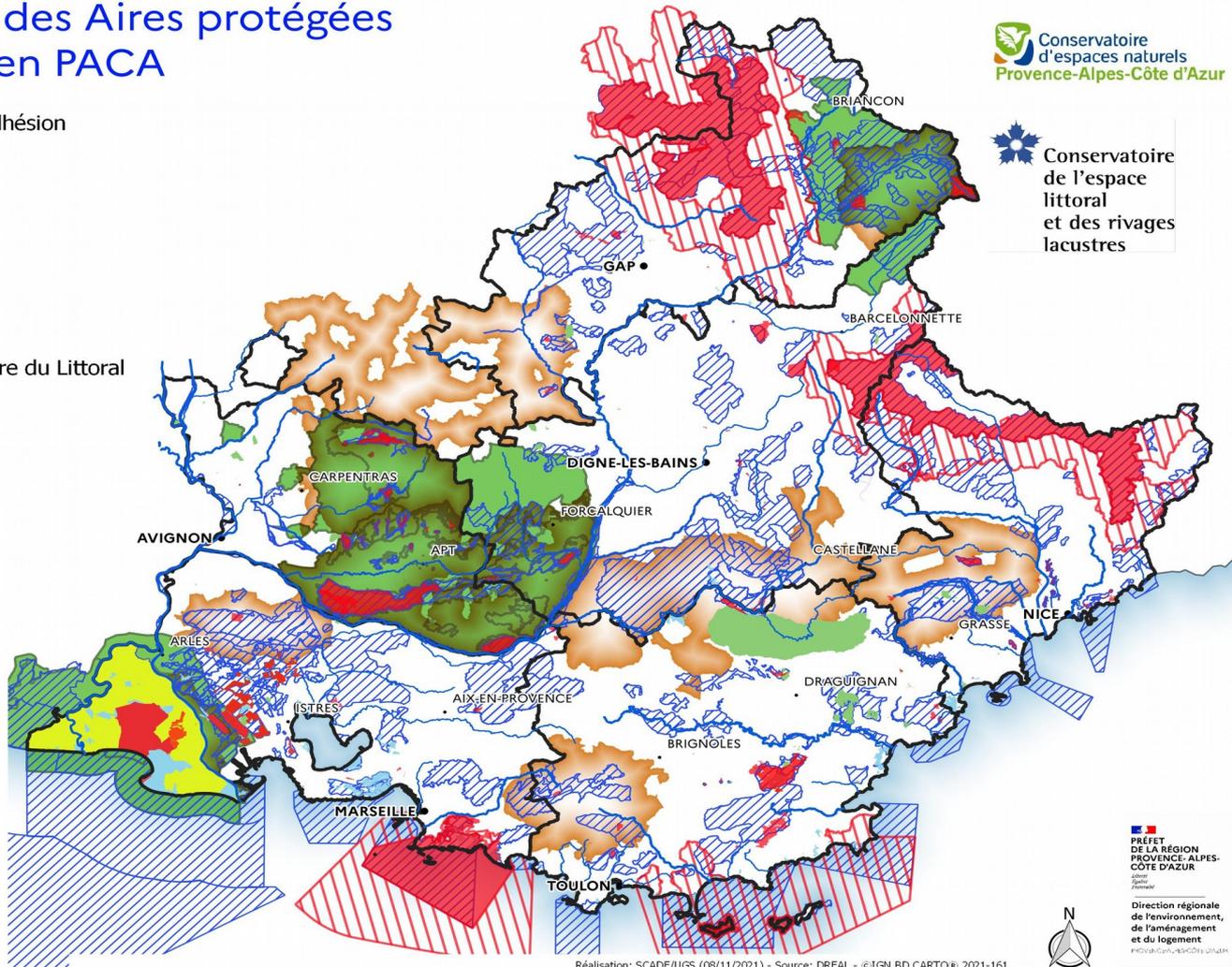
**Renforcement du réseau - État des lieux et propositions de scénarios**

**Zoom sur le département**

---

# Les réseaux des Aires protégées en PACA

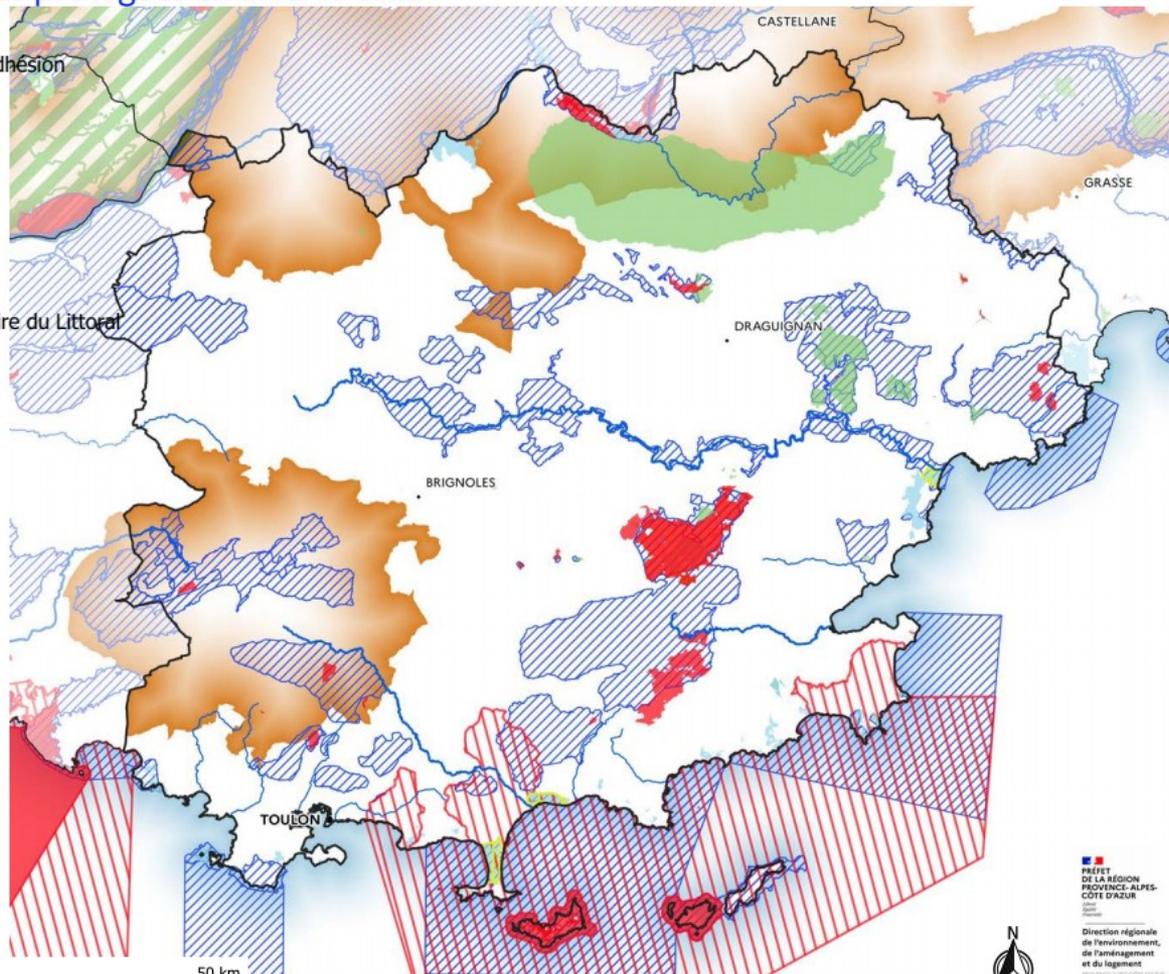
-  Parc National - Aire d'adhésion
-  Parc Naturel Régional
-  Réserve de biosphère
-  Zone RAMSAR
-  Natura 2000
-  Terrains du CEN
-  Terrains du Conservatoire du Littoral
-  Protections fortes



# Les réseaux des Aires protégées en PACA : VAR

-  Parc National - Aire d'adhésion
-  Parc Naturel Régional
-  Réserve de biosphère
-  Zone RAMSAR
-  Natura 2000
-  Terrains du CEN
-  Terrains du Conservatoire du Littoral

 Protections fortes



## Le réseau d'aires protégées dans le Var



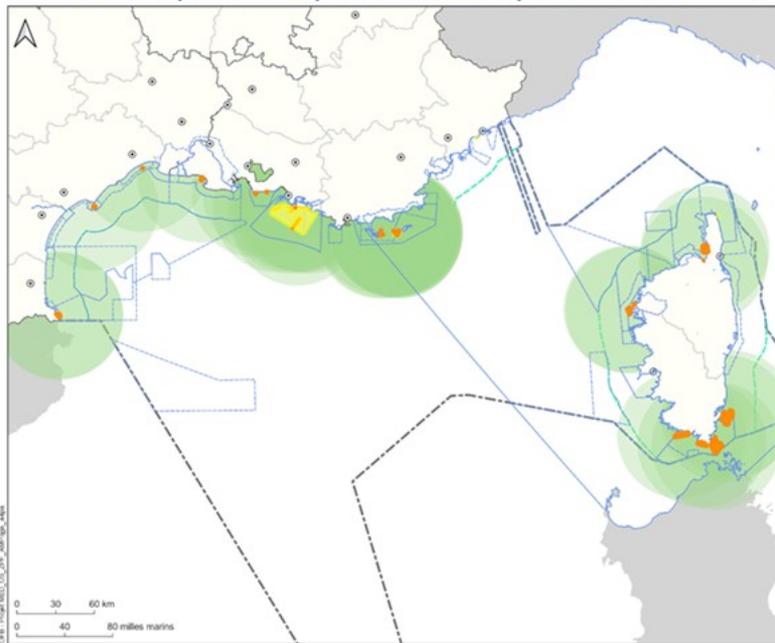
# Le réseau de protections fortes

## À terre

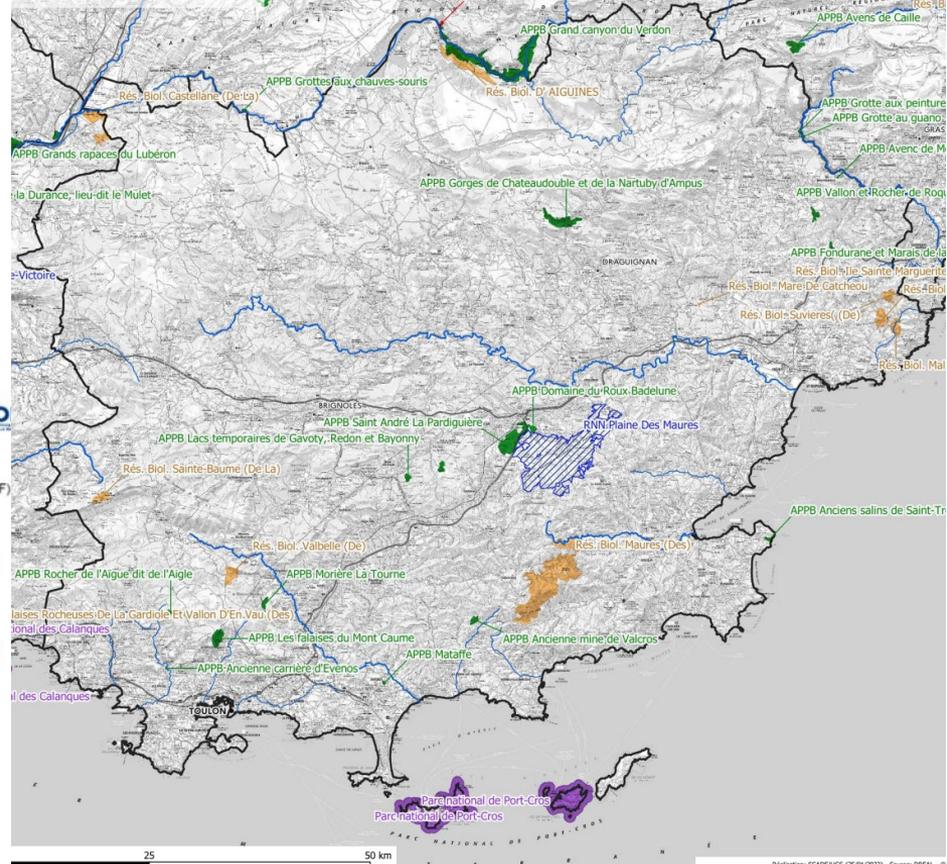
## En mer

### FACADE MEDITERRANEE

Réseau de zones de protection forte (effectives et candidates) - Connectivité ZPF effectives



-  Coeur de Parc National
-  Réserve Naturelle Nationale (RNN)
-  Réserve Naturelle Régionale (RNR)
-  Réserves Biologiques ONF
-  Arrêté préfectoral de biotope



# Les aires protégées dans le Var

|                                 | Aires Protégées   | Nombre | Noms   |
|---------------------------------|---|--------|--|
| Protections fortes              | Parc national   | 1      | Port Cros  |
|                                 | Arrêté de protection de biotope                         | 15     |  |
|                                 | Réserve naturelle nationale                             | 1      | Plaine des Maures  |
|                                 | Réserve naturelle régionale                             | 0      |  |
|                                 | Réserve biologique                                      | 6      | Aiguines, Mare de Catchéou, Valbelle, Maures, Estérel, Ste Baume |
| Foncier                         | Conservatoire du littoral                               | 46     |  |
|                                 | Conservatoire des espaces naturels (CEN – sites acquis) | 10     |  |
| Autres aires protégées          | Parc naturel régional                                   | 2      | Sainte Baume, Verdon   |
|                                 | Réserve de biosphère                                    | 0      |  |
|                                 | Natura 2000   | 21     |  |
|                                 | CEN sites gérés   | 35     |  |
|                                 | Bien inscrit UNESCO                                     |        |  |
|                                 | RAMSAR  | 2      | Salins d'Hyères, Etangs de Villepey                              |
| Critères en cours de discussion | Espaces naturels sensibles                              | 250    |  |
|                                 | Sites classés   | 57     |  |
|                                 | Sites Natura 2000                                       | 10     |  |
| Aire marine protégée            | Domaine public maritime (Conservatoire du littoral)     | 4      | Rayol, Grand Rouvau, Cap Taillat, Port d'Alon                    |
|                                 | Arrêté de protection de biotope                         | 0      |  |
|                                 | Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne | 3      | Pelagos, Port Cros, Les Embiez                                   |
|                                 | Réserve de biosphère                                    | 0      |  |
|                                 | Parc national   | 1      | Port Cros  |



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Conservatoire Botanique National



Conservatoire Botanique National  
Méditerranéen



 Conservatoire  
d'espaces naturels  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

# Bilan du réseau terrestre d'aires protégées

Étude lancée fin 2020 et en cours de finalisation

**Méthode pour l'analyse de la représentativité du réseau par deux entrées :**  
*Zonage de la région en maille de 5x5km et distinction réseau d'aires protégées / de protections fortes*

1- Entrée espèces :

- est ce que l'ensemble des espèces sont bien présentes dans le réseau d'aires protégées ? Identification des lacunes
- où se situent les «points chauds » de biodiversité, par groupe d'espèces ?

2- Entrée habitats naturels:

- quels sont les milieux les moins bien représentés dans le réseau d'aires protégées (forestier, agropastoraux, aquatiques, etc)
- quels sont les espaces à plus forte « naturalité » ?

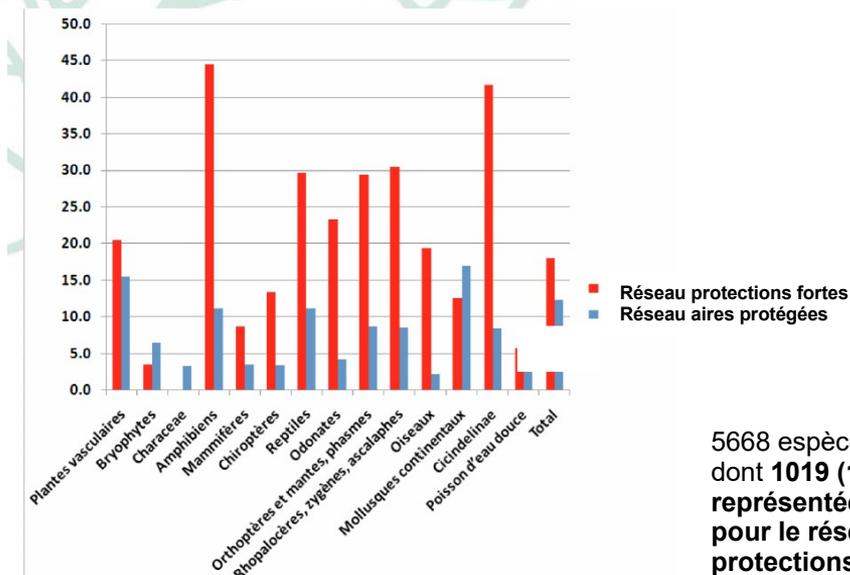
→ Objectif : analyser la représentativité du réseau d'aires protégées d'un point de vue **taxonomique, des points chauds et des milieux.**



# Bilan du réseau terrestre d'aires protégées

## Quelques illustrations des analyses

### Espèces sous-représentées dans le réseau



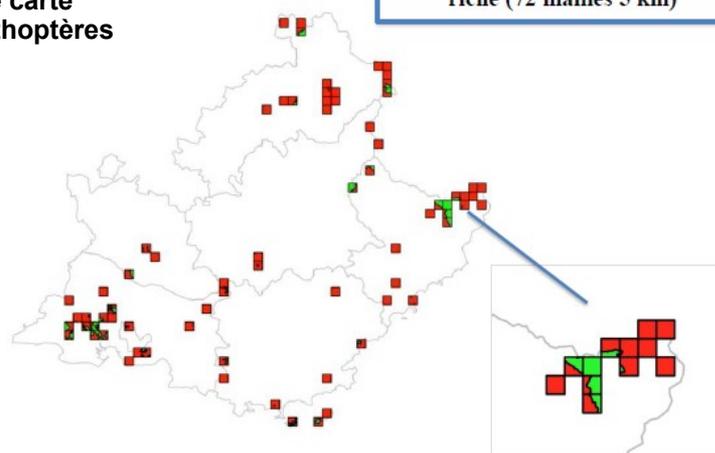
% des espèces sous-représentées par groupes taxonomiques

5668 espèces analysées  
dont **1019 (18%)** sont sous  
**représentées et prioritaires**  
pour le réseau de  
**protections fortes**  
(12 % pour le « réseau aires  
protégées »)

Exemple de carte  
pour les orthoptères  
et mantes

Hotspots (WR) non couverts par le réseau 1 (rouge)

Hotspot = 5 % du territoire le plus  
riche (72 mailles 5 km)



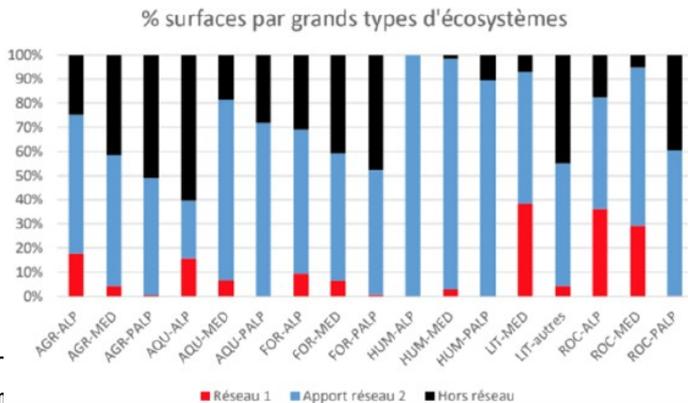
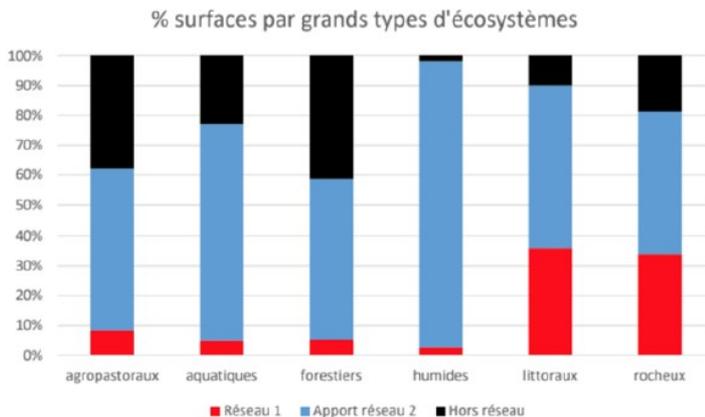


**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

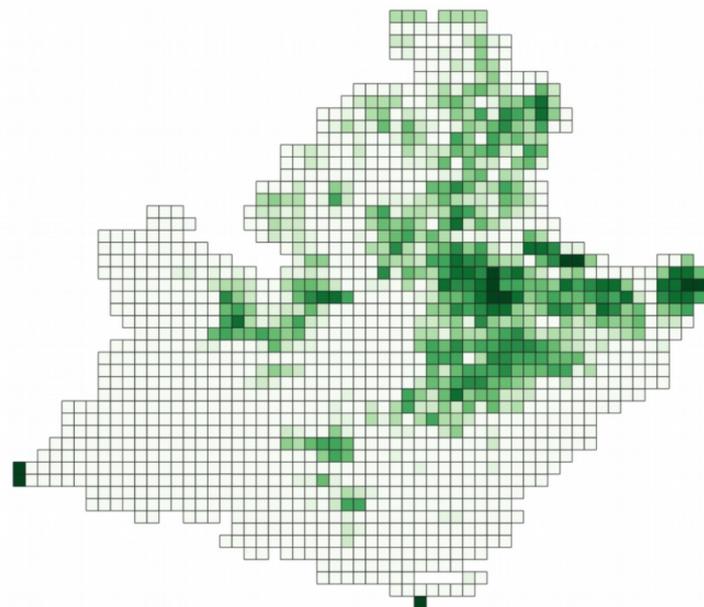
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Représentativité  
des différents  
types de milieux**  
(réseau 1 = protection forte)

# Bilan du réseau terrestre d'aires protégées



## Naturalité des milieux



Zones à forte naturalité non prises en compte par le réseau 1

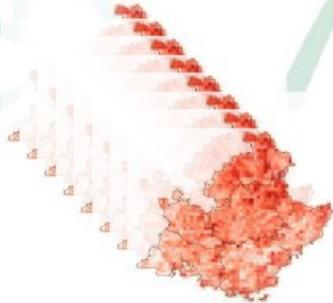


# Propositions de scénarios pour le renforcement du réseau

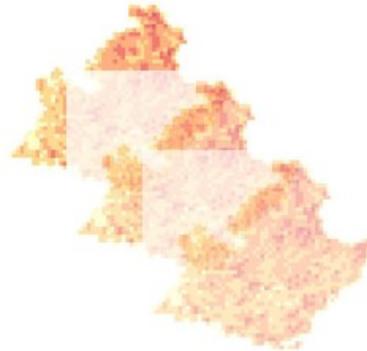
## Scénarios d'amélioration

### Convergence des enjeux : agrégation et normalisation

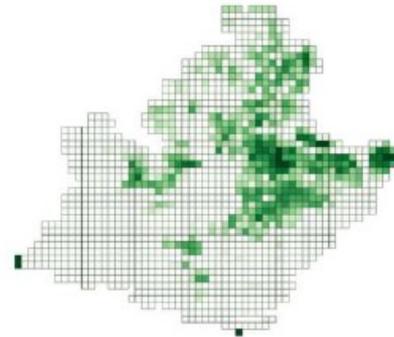
Hotspots  
10 groupes taxonomiques



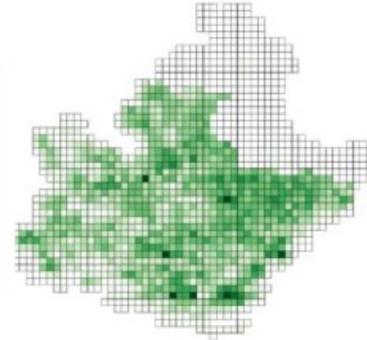
Espèces lacunaires  
pour 3 groupes : végétaux /  
vertébrés / invertébrés



Milieux lacunaires



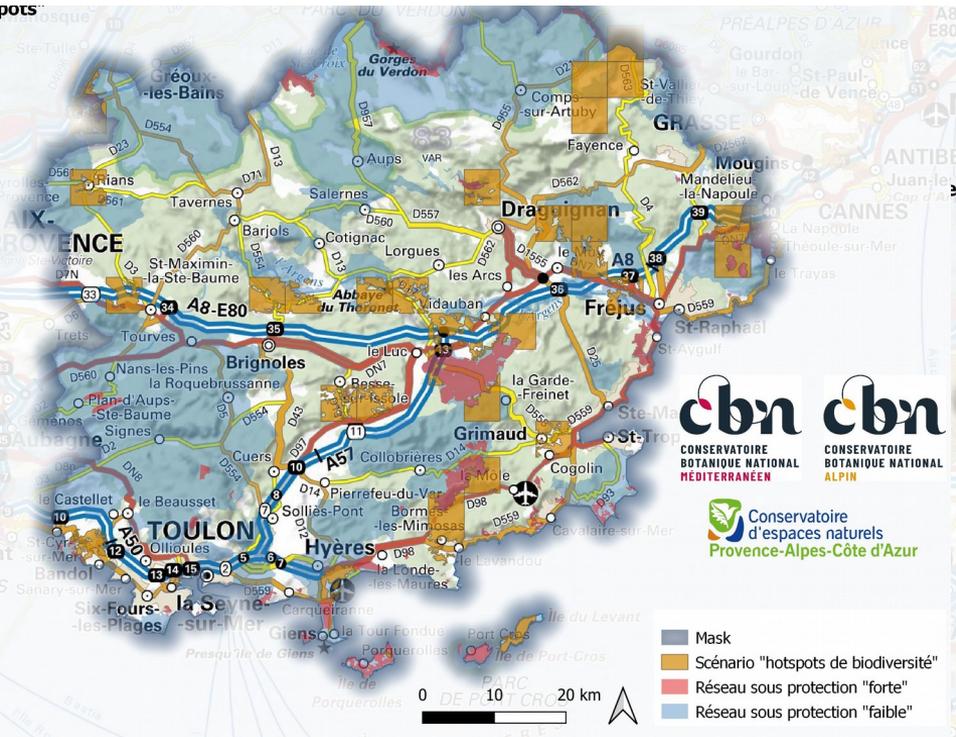
Naturalité



Normalisation des valeurs + choix des éventuelles pondérations

# Scénario « hotspots »

Meilleure couverture des zones les plus riches en biodiversité (hotspots) pour 10 groupes taxonomiques



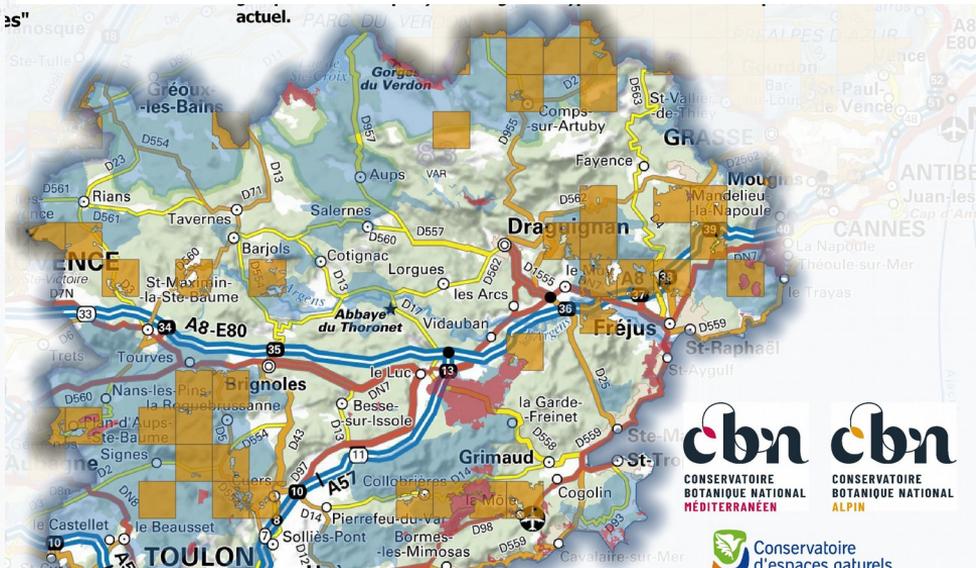
**cbn** **cbn**  
 CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANÉEN    CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL ALPIN  
 Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Mask
- Scénario "hotspots de biodiversité"
- Réseau sous protection "forte"
- Réseau sous protection "faible"

# Les scénarios pour le renforcement du réseau

## Scénario « lacunes »

Orienté vers une meilleure représentation des espèces prioritaires (10 groupes taxonomiques) et des grands types d'habitats sous représentés dans le réseau actuel



**cbn** **cbn**  
 CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANÉEN    CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL ALPIN  
 Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Mask
- Scénario "lacunes"
- Réseau sous protection "forte"
- Réseau sous protection "faible"

**cbn** **cbn**  
 CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANÉEN    CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL ALPIN  
 Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

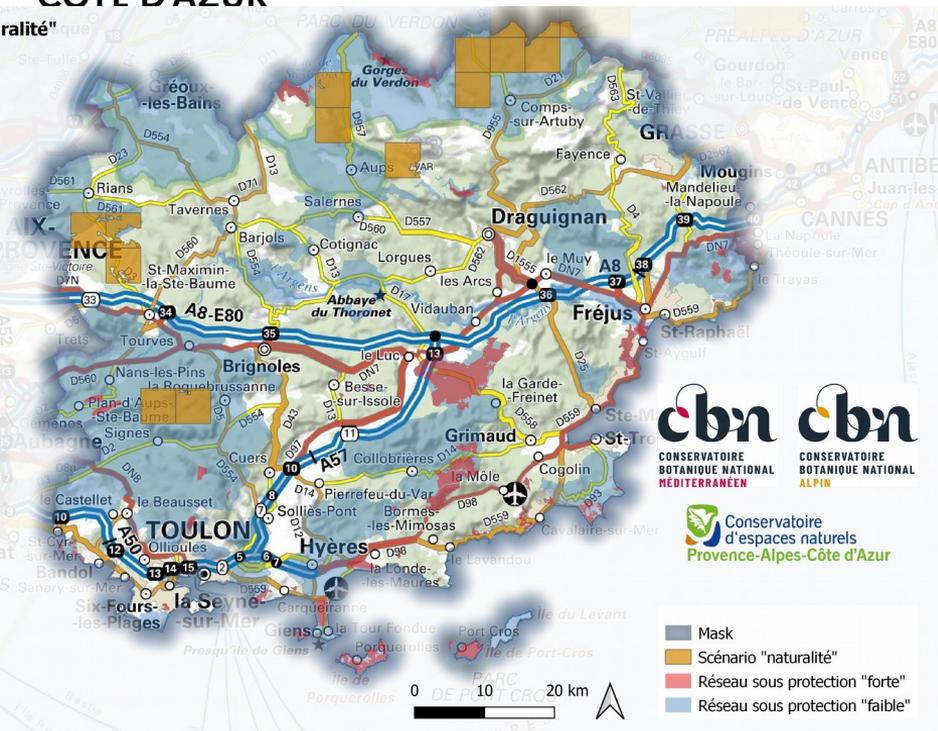
- Mask
- Scénario "lacunes"
- Réseau sous protection "forte"
- Réseau sous protection "faible"



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

## Scénario « naturalité »

Orienté vers la couverture des secteurs de bonnes naturalité

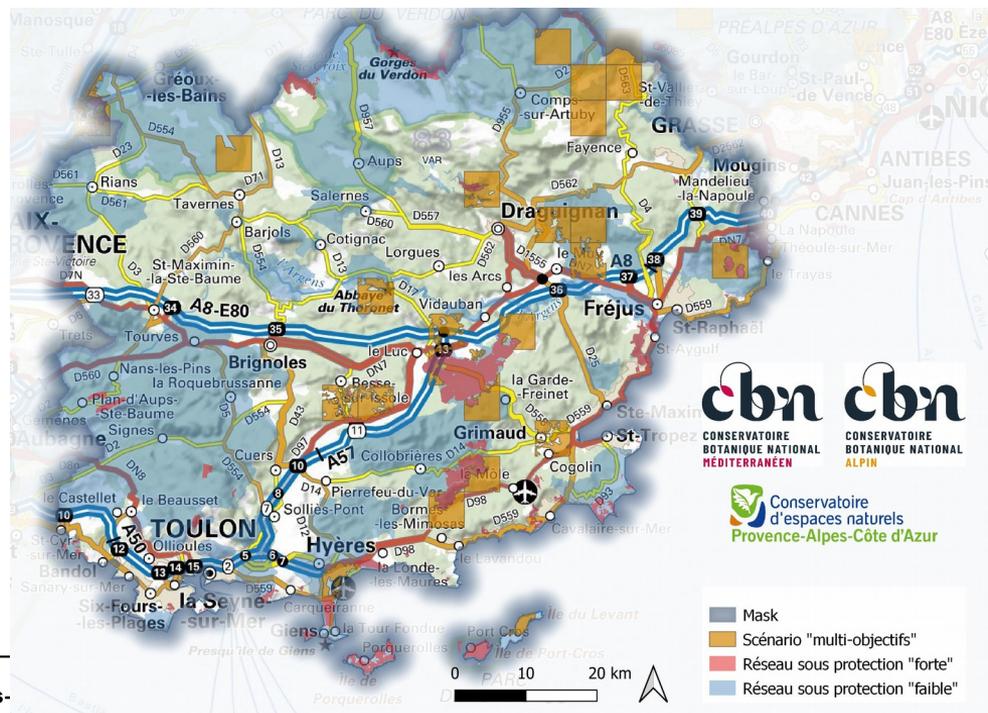


Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-

## Les scénarios pour le renforcement du réseau

### Scénario « multi-objectifs »

Combine les objectifs hotspots, lacunes et naturalité. Egalité de poids des critères



# Propositions pour l'extension du réseau

## Plusieurs données à notre disposition

- le bilan du réseau actuel (*rapport en cours de finalisation*) identifiant des lacunes sur les espèces et les habitats,
- les remontées des territoires à venir par les acteurs,
- les objectifs du réseau fixés par la SNAP (représentativité du patrimoine, suffisance, réplication, connectivité, meilleure résilience au changement climatique).

## Des propositions à formaliser selon 3 catégories :

- les projets en cours d'instruction (projets identifiés et connus, enveloppe géographique définie, outil réglementaire connu), réalisation d'ici 2024 voire 2027,
- les projets identifiés (remontée des territoires et territoires à enjeux) mais encore à préciser (enveloppe, outil, faisabilité), réalisation d'ici 2030,
- les territoires à enjeux sur lesquels une réflexion sur l'opportunité d'une aire protégée/ protection forte serait nécessaire, réalisation au-delà de 2030.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Temps d'échanges**

---

## **Conclusion – Suites à donner**

### **Contribution du niveau départemental à transmettre d'ici fin mars**

- sur le plan d'actions, afin de faire remonter/ valoriser les actions menées ou les actions en projet
- sur les propositions/ priorités d'extension du réseau d'aires protégées.

**Ces contributions seront reprises et mises en cohérence au niveau régional.**

**Une nouvelle association de la CDAP se fera au printemps (juin), sur la base d'un plan d'actions provisoire.**

**Les remontées sont attendues au niveau national en octobre 2022**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Merci de votre attention**

---